

Votez utile, votez pour votre quartier !



Le Comité de Quartier autour de la Rue de Dave – CQRD a interrogé les quatre grandes formations politiques de Namur au sujet de leur projet pour notre quartier en leur demandant de formuler une vision et répondre à une série de propositions pour le quartier. L'intégralité des questions et des réponses sont dans l'ordre d'arrivée des réponses.

	ECOLO	PS	MR	CDH
<p>Un aménagement de la rue de Dave entre la rue de Francquen et le centre de Jambes par un élargissement des trottoirs, un rétrécissement des voies de circulation, la suppression des « tourne à gauche » et « à droite », la sécurisation des passages pour piétons et la plantation d'arbres. OUI / NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>ECOLO soutient à 100 % ce projet : sécurisation des traversées piétonnes, rénovation et élargissement des trottoirs, plantation d'arbres, création de cheminements sécurisés pour cyclistes entre le quartier Coppin et la rue Géronsart,... Ce projet est en cours et Ecolo veille déjà à ce qu'il réponde à tous ces objectifs. Il sera attribué cette année 2012 par le SPW. La ville de Namur a déjà réservé une somme complémentaire de 200.000 € pour les trottoirs et les effets de porte aux entrées du quartier Coppin.</p> <p>En septembre, le Conseil communal se prononcera sur la réservation des 140.000 euros nécessaires pour la rénovation des trottoirs; le SPW prendra le reste à sa charge. ECOLO continuera à associer pleinement le CQRD à la concrétisation de ce projet.</p>	<p>Les actions à entreprendre sont du ressort du SPW, la rue de Dave étant une voirie régionale. La suppression de certains « tourne-à-gauche » et « à droite » ne peut être envisagée compte tenu de la présence des lignes du TEC et de certaines situations liées au détournement de circulation lors de manifestations dans l'avenue Materne.</p>	<p>OUI. Le MR a inscrit la sécurité des personnes et l'amélioration de la qualité des trottoirs dans ses priorités pour la prochaine mandature. Mais la rue de Dave est une voirie régionale, la décision d'y réaliser des aménagements (et de les financer) ne dépend pas de la Ville de Namur, en premier ressort. Les autorités communales peuvent évidemment se faire les relais de demandes de citoyens auprès de l'administration et de l'autorité régionales.</p>	<p>Oui. Nous mettrons en application de plan communal de mobilité de Jambes. Une évaluation sera prévue et, en concertation avec les services de la Ville et les riverains, des adaptations pourraient être proposées.</p>

ECOLO

PS

MR

CDH

<p>Une sécurisation de la rue de Dave entre la rue de Francquen et le passage à niveau de Velaine par une sécurisation des passages pour piétons et l'installation d'effets de porte ou de décrochements pour réduire la vitesse ainsi que l'installation d'un dispositif d'indication de la vitesse. OUI / NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>OUI. Ce n'est pas prévu dans le projet qui sera attribué en 2012 par le SPW, mais ECOLO souhaite qu'il soit mis en oeuvre dans les années à venir. Il convient effectivement de sécuriser rapidement les traversées piétonnes, de réduire la vitesse (et pourquoi pas via un radar préventif fixe) et idéalement aussi améliorer les cheminements piétons.</p>	<p>Nous sommes pour l'installation de dispositifs d'indication de vitesse. En ce qui concerne les aménagements évoqués, ils doivent tenir compte de la spécificité de la voirie régionale. Il ne faut pas faire croire aux riverains de cette route qu'ils sont dans une zone résidentielle. De plus, les engins qui circulent, ont des gabarits importants (cfr véhicules du département Génie).</p>	<p>OUI. S'agissant d'une voirie régionale, il faudra solliciter la Région afin qu'elle intervienne pour sécuriser davantage ce tronçon, notamment en ce qui concerne les passages pour piétons. Par ailleurs, il est également fondamental de sécuriser le passage à niveau de Velaine. Des discussions existent à cet égard avec la SNCB.</p>	<p>Oui. Nous mettrons en application de plan communal de mobilité de Jambes. Une évaluation sera prévue et, en concertation avec les services de la Ville et les riverains, des adaptations pourraient être proposées.</p>
<p>La mise en place d'une zone 30 dans le quartier Coppin entre la rue Francquen et le centre de Jambes et entre la rue de Dave et le boulevard de Meuse tout en préservant le passage du Bus 2b. Par l'installation d'effets de porte aux entrées, l'installation de boucles pour éviter le transit Est-Ouest et Nord-Sud, la mise en SUL pour les vélos. OUI / NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>OUI. ECOLO a été l'initiateur de la mise en zone 30 du quartier, suite à l'approbation du Plan de Mobilité et à la demande des habitants relayée par le CQRD. Le Conseil communal s'est déjà positionné favorablement. L'Echevine de la Mobilité a veillé à se concerter avec le TEC pour que le bus 2 barré continue à circuler dans le quartier. Un marché est lancé pour sécuriser les 3 carrefours centraux de la rue de Coppin ; il sera mis en oeuvre cette année 2012. A terme, ECOLO est favorable à la mise en boucle du quartier pour autant qu'une majorité des habitants y soient favorables.</p>	<p>Le projet est en cours de réalisation et nous avons voté pour au Conseil communal en sollicitant des améliorations, en ce qui concerne les passages piétons, qui ont fait l'objet d'un accord.</p>	<p>OUI. La possibilité de mettre certaines voiries en zone 30 est inscrite dans le programme du MR namurois. Selon nous, elle peut s'envisager pour des raisons de sécurité et/ou à la demande des riverains, en tenant compte de l'avis de la police. Concernant la mise en oeuvre de SUL, le MR souhaite, d'une façon générale, faciliter l'usage des deux roues, mais là-aussi en privilégiant la sécurité des usagers.</p>	<p>Oui, comme précisé dans le Plan de mobilité de Jambes. La mise en oeuvre effective de la zone 30 dans le quartier de Coppin a été adoptée au conseil communal.</p>

	ECOLO	PS	MR	CDH
<p>Limiter la fragmentation des immeubles unifamiliaux en appartements et la création d'immeubles à appartements sans garages souterrains afin de limiter la pression du parking dans le quartier. OUI / NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>OUI. Arnaud Gavroy, Echevin de l'Urbanisme ECOLO le fait depuis 6 ans déjà. Tout permis concernant la division de maison unifamiliale est refusé. Les infractions sont poursuivies. Cette ligne politique est bien connue des agences immobilières et des notaires. Outre l'impact positif de cette mesure en matière de stationnement, il est en effet important que les familles retrouvent la possibilité d'acheter une maison à un prix raisonnable. En ce qui concerne les appartements neufs, nous avons aussi inversé la tendance. Jusqu'en 2007, la majorité des appartements était d'une chambre, aujourd'hui les 2 et 3 chambres représentent 60% de l'offre, afin de répondre aux demandes des familles.</p>	<p>Dans l'absolu la réponse est OUI, il faut néanmoins autoriser l'aménagement des logements qui permettraient un lien intergénérationnel et autoriseraient dès lors le maintien au domicile de personnes plus âgées. Une réflexion doit-être menée pour la création de possibilités supplémentaires de parking sur le site de la ville (garage communal).</p>	<p>OUI, car la formulation de votre question indique bien « limiter » et non « interdire ». Attaché au droit de propriété, le MR estime qu'il ne faut pas avoir de position dogmatique à ce sujet, mais que les projets présentés devront être examinés au cas par cas. Pour les bâtiments existants, il faut tenir compte du dossier et du contexte. Dans certaines situations, il peut être intéressant de permettre la division d'une maison en deux logements de qualité plutôt que de laisser un bâtiment des années à l'abandon et dégradé. Pour les nouvelles constructions d'immeubles, il faut clairement favoriser la construction d'un parking souterrain afin de ne pas amplifier les problèmes de stationnement dans le quartier.</p>	<p>Diviser une habitation en plusieurs logements nécessite une autorisation. Afin de permettre aux familles de vivre en ville et de leur offrir la qualité de vie nécessaire, la fragmentation des immeubles unifamiliaux en appartements doit être limitée. En ce qui concerne les immeubles à appartements, des emplacements de parking ou des garages doivent être prévus en suffisance, ainsi que des parkings vélos.</p>

	ECOLO	PS	MR	CDH
La mise à l'étude d'incidence du futur ouvrage d'art visant à remplacer le passage à niveau à hauteur de la gare de Jambes. OUI / NON - Si non, pourquoi?	OUI. ECOLO l'a toujours réclamé et a relayé cette préoccupation au sein du Collège, puis auprès du Fonctionnaire délégué habilité à la décider. Le principe en est acquis.	C'est le Parti Socialiste qui a réclamé et obtenu au Conseil communal que cette démarche soit opérée pour le projet Infrabel. En ce qui nous concerne, il faut aller plus loin et concrétiser une des options du plan de mobilité pour rejoindre soit la rue de la Croix Rouge ou l'avenue Prince de Liège sans recourir à un ouvrage d'art aérien.	OUI. Ce projet important pour l'ensemble de Jambes et des habitants de la rive droite de la Meuse doit faire l'objet d'une étude d'incidence.	Un permis d'environnement et/ou unique sera nécessaire pour réaliser l'ouvrage d'art visant à remplacer le passage à niveau à hauteur de la gare de Jambes et pour la nouvelle voirie. Dans le respect des dispositions du décret relatif au permis d'environnement, une étude d'incidences sera réalisée.
La mise à l'étude d'incidence de la collectrice entre les chardonnerets et la gare de Jambes. OUI / NON - Si non, pourquoi?	Sur le plan de la mobilité, elle n'est pas utile puisque le PCM de Jambes a déjà étudié la question. L'attention devra être portée sur les aspects urbanistique du projet : qualité des espaces urbains, des revêtements, convivialité entre les différents usagers, mobilier urbains, plantation d'arbres, etc. La Ville devra se faire le relais des préoccupations du quartier auprès de l'administration régionale.	Pour faire une étude d'incidence, il faut un auteur de projet, si le SPW a l'intention de concrétiser ce projet nous souhaitons que la démarche soit formalisée même si elle n'est pas imposée par la réglementation.	OUI pour une mise à l'étude d'incidences de ce projet	Un permis d'environnement et/ou unique sera nécessaire pour réaliser l'ouvrage d'art visant à remplacer le passage à niveau à hauteur de la gare de Jambes et pour la nouvelle voirie. Dans le respect des dispositions du décret relatif au permis d'environnement, une étude d'incidences sera réalisée.

ECOLO

PS

MR

CDH

<p>Une fois la collectrice réalisée, la mise en zone 30 de la rue de Géronsart et le remplacement du passage à niveau à hauteur de l'Acinapolis par un passage sous voies pour les piétons et vélos. OUI / NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>Oui. Le PCM de Jambes prévoit de nombreuses zones 30 dans les quartiers. ECOLO est favorable à la mise en zone 30 des quartiers.</p>	<p>Oui mais pas limité aux usagers faibles, il faut aussi que les petits véhicules puissent passer (cfr rue de l'Emprunt).</p>	<p>OUI. Comme indiqué en réponse à une question précédente, le MR est favorable à la mise en zone 30 de certaines voiries pour des raisons de sécurité et/ou à la demande des riverains. Par ailleurs, le MR est favorable à un passage sous voies, mais cela ne pourra, évidemment, être envisagé qu'avec l'accord et le financement de la SNCB.</p>	<p>Notre souhait est de favoriser la qualité de vie dans les quartiers. La mise en zone 30 progressive dans les quartiers y participent. Il y a lieu toutefois de signaler que la rue de Géronsart est un axe de transit pour la partie colline. C'est en tout cas une option à étudier. Pour le passage à niveau, il y a lieu de s'assurer que le passage sous voies pour piétons et vélos est possible par rapport à la contrainte de la proximité de ce carrefour. Mais nous sommes favorables d'autant qu'il y a un parcours cycliste.</p>
<p>Une collectrice allant depuis le passage à niveau de Velaine à la gare de Jambes. OUI / NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>NON. Le PCM de Jambes prévoit que la circulation venant du passage à niveau de Velaine reste sur la rue de Dave jusqu'à hauteur du CPAS. En effet, cette voirie dispose du gabarit suffisant et les alternatives sont trop contraignantes soit des quartiers densément peuplés : quartier Paul Janson, Rue Major Mascaux, rue de la Dame</p>	<p>Option abandonnée par le plan de mobilité. Dès lors merci de préciser votre question.</p>	<p>OUI pour une réflexion à ce sujet, si ce tracé permet une plus grande sécurité et si sa pertinence peut être vérifiée en tenant des constructions situées à proximité. .</p>	<p>Le PCM vise une collectrice limitée au CPAS/Chardonnerets, notamment en fonction de l'implantation des logements sociaux. Mais une solution à plus long terme pourrait être étudiée pour le passage à niveau de Velaine.</p>

ECOLO

PS

MR

CDH

<p>Un réaménagement de la place Saint Calixte en vue d'en faire le point central du quartier avec l'aménagement d'un parc urbain. OUI/ NON- Si non, pourquoi?</p>	<p>OUI, c'est un bel endroit qui mérite mieux. Le projet doit être mûri avec les habitants du quartier.</p>	<p>Oui sur le principe, voir comment articuler le parking qui occupe une place importante.</p>	<p>OUI pour un réaménagement de qualité de la place Saint-Calixte qui permettrait d'en faire un point central du quartier. Il faudra être attentif à la préservation de places de stationnement à cet endroit.</p>	<p>Oui, ce point a été adopté par le Conseil communal</p>
<p>La sécurisation de la traversée de l'avenue Materne la dimanche lors de la Brocante à hauteur du pont de Jambes entre le Boulevard de Meuse et le Quai de Meuse. OUI / NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>OUI. Le nouveau projet de réaménagement de cette avenue va dans ce sens là. Par ailleurs, à la demande de la Ville, la Région wallonne étudie la création d'un encorbellement confortable pour les piétons et cyclistes sous le pont de Jambes, rive droite.</p>	<p>Les travaux du SPW intègrent un réaménagement à cet endroit et un passage cycliste est envisagé sous la première arche du pont à court terme. La voirie est une voirie régionale.</p>	<p>OUI pour proposer à la police d'étudier la possibilité de sécuriser cette traversée et profiter de l'opportunité donnée par les futurs travaux de rénovation de ce tronçon de l'avenue Materne.</p>	<p>Oui</p>

	ECOLO	PS	MR	CDH
<p>La réhabilitation de l'immeuble art nouveau à l'angle de la Rue Lambin et rue de Dave en Maison des comités de quartier de Namur. OUI/ NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>La sauvegarde de cet immeuble art nouveau de qualité : oui, Ecolo y est attentif.</p> <p>L'échevin de l'urbanisme a cadré la rénovation auprès du nouveau propriétaire pour que le style soit préservé et que les logements soient de qualité, avec au moins un grand appartement 3 chambres. A notre connaissance, il ne semble plus possible d'y aménager une maison de quartier.</p> <p>A ce stade, il est prématuré de s'engager sur la combinaison des deux demandes. Il convient d'abord d'en analyser la faisabilité financière et opérationnelle.</p> <p>La valorisation du patrimoine art nouveau de Jambes peut également passer par la réhabilitation de la place Sainte-Calixte. ECOLO souhaite qu'un tel projet voie le jour à la fois pour valoriser le patrimoine existant mais également pour créer un lieu de rencontre et de vie convivial pour les habitations du quartier. L'équilibre entre l'espace public et la place de la voiture (stationnement) devrait être repensé à cet endroit.</p>	<p>Un projet de réhabilitation est en cours pour cet immeuble appartenant à un privé.</p>	<p>La préservation et la mise en valeur de notre patrimoine sont essentielles. Le bâtiment pourrait être mis sur une liste de sauvegarde par la Région wallonne. Toutefois, ce bâtiment n'appartenant pas à la Ville, elle ne peut pas de réaliser des travaux de réhabilitation de cet immeuble.</p>	<p>Nous devons privilégier la rénovation de logements anciens, la transformation de bâtiments anciens en logement dans ou à proximité du centre de Jambes notamment.</p> <p>Il y a lieu en préalable de connaître le propriétaire. La procédure de prise en gestion ou en location d'un immeuble inoccupé pourrait être envisagée. Le logement serait privilégié. Une salle pourrait être réservée à une activité communautaire. Dans tous les cas, une inscription sur la liste de sauvegarde pour préserver la façade doit être menée, à l'instar de ce qui a été fait pour « Le Figuier » chaussée de Waterloo à Saint-Servais.</p>

ECOLO

PS

MR

CDH

<p>La réfection des sentiers du Parc Astrid et sa mise en valeur. OUI/ NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>OUI. Le parc a déjà fait l'objet d'une attention ces dernières années, mais il convient de poursuivre les efforts, notamment en matière de sentiers. L'échevin de l'urbanisme a d'ailleurs été l'initiateur de la création d'une entrée supplémentaire à hauteur de la Villa Malengraux afin de rendre ce parc encore plus accessible. Cette réfection doit être couplée au projet de rénovation du Conservatoire de Jambes souhaitée par ECOLO (voir ci-dessous). De plus, le Parc Astrid fait partie des sites potentiels pour l'installation d'un kiosque à musique, projet qu'ECOLO soutient. Une réflexion intégrée du site est donc nécessaire pour donner aux Jambois, un bel espace vert qui s'intègre aux différentes fonctions limitrophes.</p>	<p>Ce n'est pas suffisant, il y a beaucoup plus à refaire (monument du souvenir, éclairage, ...)</p>	<p>OUI, la réfection des sentiers du Parc Astrid sera réalisée en 2013. Déjà inscrite à l'agenda du service des Espaces verts en 2012, elle a simplement été reportée de quelques mois pour des raisons techniques.</p>	<p>Oui, les espaces verts participent également à la qualité de vie du quartier.</p>
---	--	--	---	--

	ECOLO	PS	MR	CDH
<p>Une passerelle piétonne entre Jambes et le grognon. OUI/ NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>OUI. C'est indispensable pour offrir aux Jambois une solution sécurisée et conviviale pour rejoindre Namur à pied (y compris les personnes à mobilité réduite) ou à vélo. L'échevin de l'urbanisme et l'échevine de la mobilité ont lancé une étude de faisabilité et mettront tout en oeuvre pour obtenir les financements nécessaires à sa réalisation.</p>	<p>Oui sur le principe. C'est un projet qui ne peut être concrétisé par la Ville mais bien le SPW.</p>	<p>OUI. Le projet de passerelle piétonne est inscrit dans programme du MR namurois.</p>	<p>Oui, ce projet actuellement à l'étude est nécessaire pour relier davantage Jambes et le centre de Namur.</p>
<p>L'expropriation des terrains à l'arrière du CPAS rue de Dave. OUI/ NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>C'est un souhait d'Ecolo pour y créer du logement familial et un espace vert. L'échevin de l'urbanisme a essayé de convaincre la famille Vanschel d'aller dans ce sens. En vain jusqu'à présent ! En tout état de cause, ce terrain « bougera » lorsque la collectrice sera réalisée.</p>	<p>Pour pouvoir exproprier, il faut un projet d'intérêt public !</p>	<p>Ces terrains sont une propriété privée. Une plainte a été déposée pour insalubrité et le procès-verbal dressé par la police a été transmis à la justice. Il nous semble opportun d'attendre l'aboutissement de la procédure en cours.</p>	<p>Ce terrain appartient à une personne privée. Pour qu'il y ait expropriation, l'utilité publique doit être démontrée. A ce stade, il n'y pas de projet justifiant un « usage public » et donc une expropriation. Les projets liés au CPAS (extension ...) n'y sont pas prévus à cet endroit. Toutefois, vu son implantation, la Ville doit rester vigilante à l'avenir de ce terrain.</p>

ECOLO

PS

MR

CDH

<p>Le nettoyage des terrains à l'arrière du CPAS rue de Dave. OUI / NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>Oui, trois fois oui. Nous avons déjà sollicité les propriétaires, l'Echevin et la Police de l'environnement. Au-delà du nettoyage, c'est la poursuite des contrevenants qui doit être mise en place.</p>	<p>La Ville ne peut intervenir sur terrain privé. La sensibilisation du propriétaire doit-être menée avec fermeté.</p>	<p>Ces terrains sont une propriété privée. Une plainte a été déposée pour insalubrité et le procès-verbal dressé par la police a été transmis à la justice. Il nous semble opportun d'attendre l'aboutissement de la procédure en cours.</p>	<p>Une petite bande de terrain est propriété du CPAS mais est en bon état. Les autres terrains sont propriété privée mais ne constitue pas à première vue un dépotoir. Une action de sensibilisation peut être faite auprès du propriétaire pour l'entretien.</p>
<p>La suppression de la chicane sur l'écluse de la Plante. OUI / NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>OUI. Ecolo se bat contre cette barrière depuis son installation : courriers au Ministre Di Antonio et à son administration, motion du Conseil communal, questions parlementaires posées au Ministres Di Antonio par le Député wallon Ecolo, Stéphane Hazée. Nous continuerons le combat au finish pour la suppression de cette entrave à la bonne circulation des poussettes, vélos et autres moyens de circulation.</p>	<p>Son aménagement est impératif et si il n'est pas possible son retrait.</p>	<p>OUI. Il est important de maintenir un passage aisé et agréable pour les piétons et les cyclistes entre les deux rives de la Meuse. Les effets négatifs de ce dispositif sont disproportionnés par rapport à l'objectif poursuivi par la Région en plaçant cette chicane. J'ai interrogé le ministre compétent au Parlement wallon à ce sujet. Je lui poserai à nouveau une question relative à cette problématique à la rentrée parlementaire.</p>	<p>Oui</p>

ECOLO

PS

MR

CDH

<p>Un plan de lutte répressif contre les dépôts clandestins dans le quartier (place Saint Calixte, rue Motiaux, rue de Géronsart et rue Prinz). OUI/ NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>Oui, idem question 15, les voiries menant au CPAS doivent être incluses.</p>	<p>OUI</p>	<p>OUI. Le renforcement de la lutte contre les dépôts clandestins d'une façon générale, mais aussi dans les sites énumérés dans la question, fait partie des priorités du MR. Nous plaidons pour un renforcement des effectifs de la Police de l'environnement.</p>	<p>Oui, la propreté publique est une priorité.</p> <p>Chaque jour, les Namurois sont interpellés par le défaut de propreté publique rencontré à tel endroit ou tel autre. Et pourtant, la Ville a multiplié les moyens humains, technologiques et administratifs pour se doter d'une politique efficace en la matière. C'est ainsi que de nouvelles balayeuses, de nouveaux gloutons, du nouveau mobilier ont été acquis. Des campagnes annuelles de sensibilisation ont été organisées. Mais rappelons aussi que si certaines rues sont parfois sales, c'est avant tout le fait du comportement incivique d'une minorité de citoyens peu scrupuleux et non du laisser-aller de la Ville.</p> <p>Pour garantir aux Namurois une Ville, des quartiers et des villages propres, nous avons aussi mis en œuvre le régime des sanctions administratives, que nous poursuivrons voire renforcerons. Le souci de la plus grande propreté publique est pour le cdH une priorité incontournable de la législature à venir. Un plan d'action par quartier et village sera à cette fin élaboré. D'autant plus que la propreté publique est un élément important de la sécurité.</p>
---	---	------------	---	---

ECOLO

PS

MR

CDH

<p>Le retour des cours de danse du conservatoire à Jambes. OUI / NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>OUI. ECOLO soutient un projet global pour le Conservatoire de Jambes. Les locaux actuels n'étant plus appropriés, il y a lieu de repenser, d'étendre et de rénover les locaux du Conservatoire afin de répondre à ses besoins. Accueillant plus de 1500 élèves, le Conservatoire de Jambes est le plus grand établissement d'enseignement géré par la commune. Un projet global doit permettre aux élèves et professeurs d'avoir un bâtiment dédié et adapté aux pratiques concernées (musique, danse, arts de la parole). Cet espace doit centraliser toutes les activités et éviter le morcellement actuel (bâtiments de l'avenue Jean Materne, école du parc, Tabora).</p>	<p>OUI, les salles de danses de la Maison des jeunes ont toujours été mises à disposition si besoin hors des heures d'utilisation par cette dernière.</p>	<p>OUI, si les conditions techniques et matérielles le permettent.</p>	<p>Non. Tous les équipements nécessaires sont présents à Tabora et l'école de danse souhaite y rester. Toutefois, nous préconisons la création d'une liaison Namur-Jambes en passant par Salzinnes, ce qui permettra de se rendre plus facilement aux cours de danse organisés à Tabora.</p> <p>Nous proposons en outre une rénovation et une extension ambitieuse du Conservatoire Baltasar Florence en lieu et place des 3 maisons bordant le Parc Astrid, avec la création d'un auditorium « dernier cri » sur le plan acoustique pour ses élèves et ceux de l'IMPEP.</p>
---	--	---	--	--

	ECOLO	PS	MR	CDH
Un plan de lutte contre les paraboles sur les façades des immeubles et l'application des règlements d'urbanisme en termes de publicité (enseigne) dans la rue de Dave. OUI / NON - Si non, pourquoi?	La problématique des paraboles et des enseignes doit être réglée par le RCU qu'Ecolo a mis en chantier sous cette législature et qu'il faudra faire rapidement aboutir. Nous en avons l'intention et nous l'inscrivons dans le futur accord de majorité.	Notre programme prévoit cette intervention sur l'ensemble du territoire de la Ville.	La pose de paraboles fait l'objet de dispositions dans le règlement communal d'urbanisme, de même que l'installation d'enseignes. Il faut veiller à l'application de la réglementation. Une question de volonté politique à laquelle le MR ne peut que souscrire.	Ce point doit être réglé dans le respect des règlements d'urbanisme au niveau régional et dans le cadre du projet de règlement communal d'urbanisme.
La suppression de la publicité sur les pignons des immeubles. OUI/ NON - Si non, pourquoi?	Oui, mais ... Sur terrain privé, la Ville ne peut que dresser PV contre la publicité illégale. Les PV sont transmis au Parquet (qui ne poursuit pas), puis au Fonctionnaire délégué pour régularisation, ce que nous refusons. Ce n'est seulement qu'après ce trop long parcours juridique et administratif que la Ville peut saisir la Justice civile et obtenir gain de cause. C'est une guerre d'usure que nous entendons poursuivre et gagner contre cette forme de pollution visuelle de nos espaces publics.	Dans la mesure du possible oui, la délivrance des permis de bâtir peuvent faire l'objet de recours à la région.	C'est une question réglée par le règlement communal d'urbanisme qui prévoit des dispositions particulières dans un « périmètre d'ensemble patrimonial » comme celui de Jambes. Et ce périmètre englobe une partie de la zone couverte par le CQRD. Donc, là-aussi, la réglementation existe et il convient de la faire respecter quand elle ne l'est pas.	Les publicités sur les pignons peuvent constituer une nuisance visuelle dont le cdH est conscient. Toutefois, à ce stade la Ville est dépendante d'une réglementation régionale.

ECOLO

PS

MR

CDH

<p>Le nettoyage des voiries immédiatement après chaque manifestation, telle que le marché de l'Ascension ou le Corso. OUI/ NON- Si non, pourquoi?</p>	<p>OUI. C'est indispensable</p>	<p>Oui</p>	<p>Les voiries sont déjà systématiquement nettoyées le lendemain de festivités comme le Corso ou le marché de l'Ascension, à partir de 5h du matin. Il s'avère techniquement assez difficile de faire passer les machines dans des voiries occupées par la foule. Il nous semble aussi important de sensibiliser les organisateurs à une meilleure gestion environnementale de leur événement.</p>	<p>Oui</p>
<p>Un corso plus authentique et fleuri avec l'implication des écoles et associations de Jambes. OUI/NON- Sinon, pourquoi?</p>	<p>OUI. Durant la prochaine législature, nous voulons repenser et renouveler la formule du Corso – dont la Ville a repris l'organisation en 2008 – dans un sens plus participatif, en s'inspirant notamment de la Zinneke Parade de Bruxelles et en mobilisant les Maisons de Jeunes et les diverses associations jamboises et comités de quartier.</p>	<p>Oui, à condition d'avoir un retour du monde associatif ce qui a fait l'objet de tentatives récemment mais sans le succès escompté. Même les commerçants locaux qui ne devaient rien payer ne répondaient présents</p>	<p>OUI, la proposition est tout à fait pertinente au niveau de l'authenticité. Le MR est également favorable à l'implication des écoles et associations jamboises si celles-ci le souhaitent.</p>	<p>Le Corso de Jambes reste un événement attendu sur l'agenda des activités jamboises et namuroises</p>

ECOLO

PS

MR

CDH

<p>Une réglementation relative aux Night Shops afin d'empêcher l'installation de Night Shops dans les rues majoritairement résidentielles. OUI/ NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>D'accord avec cette proposition mais via un engagement dans la Déclaration de politique générale.</p>	<p>Oui</p>	<p>La question de la cohabitation avec ce type de commerces se pose dans d'autres quartiers de Namur également. Il s'agit bien sûr de limiter les risques de nuisances, tout en permettant l'exercice du commerce. Le Bourgmestre peut, dans certains cas, prendre un arrêté de fermeture du magasin de nuit afin de faire respecter la tranquillité publique. Enfin, comme évoqué en réponse à l'interpellation du CQRD au Conseil communal en juin dernier, une réglementation spécifique aux night shops pourrait être mise en place. Une réflexion sur les critères objectifs à intégrer ce règlement est en cours.</p>	<p>En fonction de la superficie, une autorisation de la Ville est nécessaire ou non. Toutefois, un règlement particulier avec limitations à certains endroits à proximité de certains quartiers est envisagé afin de veiller à la bonne cohabitation. Par ailleurs, en cas de tapage nocturne et de trouble à l'ordre public, la Police est amenée à intervenir.</p>
<p>L'utilisation du parking du CPAS comme P+R ou parking de dissuasion lors des événements organisés au centre de Jambes OUI/ NON- Si non, pourquoi?</p>	<p>OUI. Bien signalé, ce parking a certainement un rôle à jouer dans la mobilité lors des événements jambois. D'ailleurs, le CPAS a déjà fait déjà maintes propositions en ce sens. Les week-ends, le parking du CPAS personnel est peu utilisé.</p>	<p>Oui</p>	<p>OUI, c'est une question de bon sens qui devrait pouvoir se régler en concertation avec le CPAS.</p>	<p>Oui</p>

ECOLO

PS

MR

CDH

<p>La sécurisation optimale du tunnel de la rue d'Enhaive (sous la ligne SNCB 154), aussi bien pour le revêtement de sol que l'éclairage public. OUI/ NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>OUI. Une étude a déjà été menée et une amélioration est prévue lors de la réfection programmée des trottoirs de la rue d'Enhaive entre la chaussée de Liège et ce pont.</p>	<p>Oui</p>	<p>OUI, c'est effectivement un passage très insécurisant pour tous les usagers et en particulier les plus vulnérables.</p>	<p>Oui, un partenariat avec la SNCB doit être prévu à cet égard</p>
<p>Une présence régulière et concrète des agents de quartier au sein des quartiers, garants d'un cadre de vie agréable aux citoyens Jambois. OUI/ NON - Si non, pourquoi?</p>	<p>OUI. Il faut donner les moyens à la police et à ses agents de quartier d'être plus présents sur le terrain, notamment en dehors des heures de bureau</p>	<p>Oui, suivant les possibilités. Nous souhaitons revaloriser la fonction de gardien de la Paix et la concrétisation de gardien dans les parcs publics.</p>	<p>OUI. Dans son programme, le MR préconise de renforcer de manière générale la présence des agents dans les quartiers.</p>	<p>Oui. Le respect de l'autre est une condition fondamentale de l'épanouissement personnel et est le fondement du vivre ensemble. Il est générateur d'un réel sentiment de sécurité. La sécurité est l'affaire de tous et un droit fondamental. Nous voulons que la sécurité des personnes et des biens fasse l'objet d'une approche sur mesure selon les quartiers et les priorités doivent être définies en fonction des besoins (bruit, salubrité, propreté publique, sécurité routière, etc.) et garantir l'application des règlements et des sanctions en cas de non respect. Nous entendons poursuivre la refonte de l'organisation de Police Secours et de la Police de Proximité (agents de quartier) et notamment relancer une campagne de visibilité via un toute-boîte pour présenter et identifier son agent de quartier, lequel doit pouvoir rencontrer le citoyen qui le sollicite en dehors des heures habituelles de travail.</p>

ECOLO

PS

MR

CDH

<p>En cas de fermeture de la caserne de Jambes quelle serait l'affectation que vous défendriez ?</p>	<p>ECOLO soutient un projet mixte d'occupation du site : logements, crèche, locaux pour associations, etc</p>	<p>Nous souhaitons fermement que la fonction ne change pas et que la caserne puisse accueillir les éléments du Génie d'Amay et pas le contraire.</p> <p>En tout état de cause le site doit rester du domaine public.</p>	<p>On pourrait se diriger vers l'installation de services techniques communaux sur ce site.</p>	<p>Le site serait prévu pour un développement urbain en phase avec les options du schéma de structure.</p>
--	---	--	---	--

ECOLO

PS

MR

CDH

<p>Enfin, expliquez en cinq lignes, votre vision pour le Quartier autour de la rue de Dave :</p>	<p>Le quartier autour de la rue de Dave est excellentement situé. Au coeur de Jambes, à proximité de nombreux services et biens desservis par les transports en commun. Ce quartier doit devenir encore plus agréable à vivre. Il doit être préservé de toute circulation de transit, permettant à tous, y compris les enfants, de circuler en toute sécurité à pied et à vélo. Il faut également veiller à sa bonne structure démographique pour qu'il reste dynamique, notamment en y accueillant des familles.</p>	<p>Nous ne souhaitons pas que le stade ADEPS accueille des matchs de football de divisions supérieures et ce compte tenu de la configuration des lieux. Le développement du site Acina doit-être maîtrisé et la poursuite du plan de mobilité mis en œuvre par phase. La réfection des trottoirs doit être une priorité dans les quartiers du centre de Jambes et ce compte tenu de leur importance dans le mode de déplacement de nombreux habitants. La pression de parking doit être résolue en concertation avec le SPW. Nous souhaitons que le projet de reconstruction de l'Eglise du centre soit intégrée dans un pôle multifonctionnel en parfaite harmonie avec l'équipe pastorale locale.</p>	<p>Le quartier autour de la rue de Dave bénéficie de services, commerces et fonctions diverses. Le MR souhaite une cohabitation harmonieuse entre ces différentes fonctions, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. Cela passe notamment par des actions en matière de mobilité, de sécurité, de propreté publique et un réaménagement de certains espaces. Le MR s'engage à y travailler en collaboration avec le comité de quartier des habitants autour de la rue de Dave.</p>	<p>Pour le cdH, le quartier autour de la rue de Dave est un quartier résidentiel, de vie. La sécurité (routière) y est primordiale. Le quartier doit évoluer vers une zone 30. Ceci requiert en parallèle des aménagements des carrefours afin de réduire le nombre d'accidents. Des démarches sont déjà en cours. Elles doivent être poursuivies. Une fois la collectrice réalisée, la rue de Dave deviendra, au moins partiellement, une voirie davantage locale que de transit, ce qui devrait permettre de l'aménager. A court terme, les trottoirs seront aussi élargis et refaits, pour un mieux-être pour les piétons. Le quartier est aussi confronté à des problèmes de parking, surtout la nuit. Pour cela, le cdH propose de limiter la division des maisons unifamiliales en appartements et refuse, dans l'immédiat, l'extension de la zone bleue, une zone bleue étant une solution pertinente pour des problèmes de parking en journée, mais pas la nuit.</p>
--	---	---	--	--